



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 08/12/25

Accueils collectifs de mineurs et établissements sportifs : l'État renforce ses contrôles pour protéger les publics en Centre-Val de Loire

La Délégation régionale académique jeunesse-engagement-sports (DRAJES) du Centre-Val de Loire et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont placés sous l'autorité des préfets pour assurer leur mission de contrôle et d'inspection des accueils collectifs de mineurs (ACM) et des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS). À travers ces missions, l'État garantit la sécurité des enfants, des jeunes et de l'ensemble des pratiquants sportifs sur le territoire.

En trois ans, le nombre de contrôles sur site dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) a plus que doublé, passant de 182 à 374 visites annuelles, soit près de 8 % de l'ensemble des 4 700 accueils déclarés dans la région sur l'année scolaire 2024-2025. Ces inspections concernent les centres de loisirs, séjours de vacances, accueils de jeunes ou encore accueils de scoutisme, avec une attention particulière portée à la qualité éducative, aux qualifications des encadrants et au respect des taux d'encadrement.

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle

Dans le champ du sport, les services de l'État intensifient également les contrôles des clubs, dojos, salles de remise en forme et autres établissements d'activités physiques et sportives. Près de 300 contrôles ont été réalisés en 2024-2025, contre moins de 200 contrôles deux ans auparavant, permettant d'atteindre 97 % de l'objectif fixé pour la région Centre-Val de Loire. Ces inspections visent à garantir la sécurité des pratiquants, le respect de la réglementation et la mise en œuvre des politiques de prévention des violences, des discriminations et des atteintes aux valeurs de la République.

Si l'été demeure une période de forte mobilisation – notamment en raison du grand nombre de séjours de vacances et d'activités de plein air – cette mission de protection des publics est assurée tout au long de l'année. Les plans de contrôle sont désormais formalisés dans chaque département, et les équipes adaptent leurs visites aux spécificités des territoires, en lien avec les autres services de l'État et les partenaires locaux.

Ce travail repose sur l'engagement collectif des agents de la DRAJES et des SDJES, qui interviennent sur le terrain, instruisent les suites administratives et accompagnent les organisateurs et responsables d'établissements. À travers ces contrôles, l'État exerce pleinement sa mission régaliennne de protection des publics : mineurs accueillis en accueils collectifs de mineurs, comme sportifs licenciés, adhérents ou usagers des structures sportives de la région.